

# LISTE DE CONTRÔLE DU PROCESSUS DE CONCLUSION D'UNE OPÉRATION COMMERCIALE

La présente liste de contrôle résume les principaux éléments à prendre en considération pour la conclusion d'une opération commerciale en vue de se conformer à la Charte de la langue française. Veuillez noter qu'elle est fournie à titre d'information seulement et qu'elle n'est pas exhaustive.

# LISTE DE CONTRÔLE DU PROCESSUS DE CONCLUSION D'UNE OPÉRATION COMMERCIALE

## Conclusion d'une opération commerciale

## Principaux éléments à prendre en considération

### 1. CONTRÔLE DILIGENT

<b>Demande d'accès à l'information à l'OQLF</b>	Soumettre une demande d'accès à l'information à l'Office québécois de la langue française (OQLF) pour découvrir toute plainte ou réclamation non divulguée en matière linguistique.
<b>Procédures de francisation</b>	Déterminer si l'entreprise visée est soumise à des obligations de francisation en vertu de la Charte et si elle s'est conformée à ses obligations, c.-à-d. : <ul style="list-style-type: none"><li>- Inscription auprès de l'OQLF (25 salariés ou plus à compter du 1<sup>er</sup> juin 2025);</li><li>- Remise à l'OQLF d'une analyse de sa situation linguistique à des fins d'évaluation;</li><li>- Mise en œuvre potentielle d'un programme de francisation dans un délai d'un mois si la situation linguistique n'est pas à la satisfaction de l'OQLF.</li></ul> Veillez noter que les exigences liées à l'inscription auprès de l'OQLF dépendent de la taille de l'effectif au sein de l'entreprise visée et que la liste susmentionnée n'est pas exhaustive.
<b>Contrats de travail et documentation RH</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Examiner les politiques et la documentation relatives à l'emploi pour confirmer leur disponibilité en français pour le personnel du Québec.</li><li>- Vérifier la disponibilité des versions françaises des contrats de travail, lesquelles doivent être fournies aux salariés afin de respecter les récentes modifications de la Charte.</li></ul>
<b>Point de contrôle sur les contrats</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Évaluer la conformité de l'entreprise visée à ses obligations de fournir des versions françaises des contrats d'adhésion avant que les parties puissent décider d'être liées par une version dans une autre langue.</li><li>- Vérifier la disponibilité des versions françaises de tous les contrats normalisés.</li><li>- Vérifier la langue des inscriptions faites au registre des droits personnels et réels mobiliers du Québec ainsi qu'au registre foncier du Québec.</li></ul>
<b>Marques</b>	Vérifier l'état d'avancement de l'enregistrement des marques de l'entreprise visée.
<b>Examen de la documentation commerciale et du site Web</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Vérifier la disponibilité des documents commerciaux accessibles au public en français.</li><li>- Évaluer la conformité du site Web de l'entreprise visée au regard de la Charte.</li><li>- Analyser la qualité et l'accessibilité des versions françaises de la documentation commerciale.</li></ul>

### 2. NÉGOCIATION

<b>Documents de clôture</b>	Les dispositions relatives aux déclarations et garanties dans les conventions d'achat d'actions ou d'actifs peuvent porter sur des obligations linguistiques et sur des conclusions de l'enquête menée dans le cadre du contrôle diligent.
<b>Livrables de clôture</b>	L'exigence de traduire toute convention ou tout document à la lumière des résultats de l'analyse effectuée dans le cadre du contrôle diligent peut être prévue comme un livrable de clôture sous une forme satisfaisante pour l'acheteur ou l'investisseur étranger.

### 3. APRÈS-CLÔTURE

<b>Conformité linguistique après la clôture</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Tenir compte du prix d'achat, des coûts associés à la correction des défauts de traduction et des pénalités pouvant être imposées par l'OQLF à l'entreprise visée.</li><li>- Élaborer un plan d'action interne afin de répondre aux manquements identifiés au cours de l'enquête menée dans le cadre du contrôle diligent.</li></ul>
---	--